Patrimoine canadien Canadian Heritage

À L'USAGE EXCLUSIF DU BCPAC
PROTÉGÉ B UNE FOIS REMPLI
Date de réception
N° de référence

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)

Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC)

PERSONNEL LIÉ À LA PRODUCTION

Ce formulaire doit être rempli pour toutes les productions dont les principaux travaux de prise de vue débutent à partir du 1er juin 2009 et ultérieurement. Le demandeur doit obtenir et conserver une copie de la documentation (par exemple, un acte de naissance, une carte de résident permanent ou un passeport) suffisante pour prouver que tous les producteurs et titulaires de postes de création clés mentionnés aux fins du calcul des points attribués pour le contenu canadien satisfont à la définition de « Canadien » énoncée dans le Règlement de l'impôt sur le revenue.

Dans la colonne « citoyenneté » veuillez écrire « canadien » si l'individu est citoyen canadien, « résident permanent » si l'individu a reçu le statut de résident permanent ou « non canadien ». Si l'individu est « non canadien », la date de naissance ou la date de l'obtention du statut de résident permanent ne sont pas requises.

Veuillez joindre un formulaire supplémentaire si nécessaire. Veuillez joindre ce formulaire à la demande de Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

Titre de la production	

Producteurs				
Poste	Nom	Citoyenneté	Date de naissance ou date d'obtention du statut de résident permanent	Rémunération

Canada

Titre de la production	

Personnel clé de création				
Poste	Nom	Citoyenneté	Date de naissance ou date d'obtention du statut de résident permanent	Rémunération